

Focus normalisation

PROTECTION UV ET NOUVEAU RÉGLEMENT SUR LES EPI : LE SOLEIL SANS RISQUES

Aussi agréable et important pour notre organisme que soit le soleil, il n'en est pas moins dangereux, comme le prouve sa manifestation la plus fréquente : le coup de soleil. Mais même sans devenir écarlate, nous ne cessons de consommer notre « capital UV » à chaque bain de soleil, et cela peut mener à terme à un cancer de la peau. Une protection solaire est donc très importante, en particulier au travail.

UV PROTECTION AND NEW PPE REGULATION: THE SUN WITHOUT RISKS – As pleasant and important for our body as the sun is, it is no less dangerous, as evidenced by its most common manifestation: the sunburn. But even without becoming scarlet, we continue to consume our "UV capital" at each sunbath, and this can eventually lead to skin cancer. Sun protection is therefore very important, especially at work.

**MARKUS
COURTIAL**
Kommission
Arbeitsschutz
und Normung
(KAN)

**MICHAEL
THIERBACH**
Arbeitsschutz
IQ-UV

En Allemagne, depuis 2015, les carcinomes épidermoïdes sont reconnus comme maladie professionnelle et les employeurs sont tenus de protéger leurs salariés des rayons UV, en mettant à leur disposition des vêtements de protection adéquats. Malheureusement, le problème ne diminue pas, car l'exposition au rayonnement UV augmente d'année en année. Au bord de l'eau ou dans l'eau, ou encore sur une surface claire, l'exposition s'intensifie considérablement du fait de la réflexion et, même à l'ombre, on reste encore exposé à 50% du rayonnement UV original.

Les vêtements de protection solaire plus efficaces que les crèmes

Du fait de cette forte exposition, il ne suffit souvent pas d'enduire de crème solaire les parties exposées. Même avec un indice de protection élevé, ces crèmes ne sont qu'une solution à court terme et peu agréable. Pour être vraiment efficaces, elles doivent être utilisées en applications épaisses d'environ 20 à 30 millilitres pour une peau adulte. Les crèmes qui contiennent un filtre UV minéral (*non nanométrique, ndlr*) sont très difficiles à appliquer et laissent une impression collante sur la peau. Souvent, ces deux types de crème attirent la poussière, et l'application doit être souvent renouvelée. Si, à la place, on porte un t-shirt normal, par exemple en coton, celui-ci

n'offrira qu'un indice de protection UV (SPF) de 10, voire seulement de 3 s'il est mouillé. Il ne constitue donc pas une alternative suffisante. Une solution possible est le port de chemises et de casquettes anti-UV, ainsi que d'un protège-nuque pour les casques de sécurité. Ils ne sont imprégnés d'aucun produit chimique et leur action est purement d'ordre physique (*sans réaction chimique, ndlr*). La protection est généralement obtenue par l'utilisation de filaments très fins, en combinaison avec une technique de tissage spéciale. Il en résulte un tissu multicouche très dense, qui absorbe plus de 98% des rayonnements UVA et UVB. Les rayons UV n'arrivent pas jusqu'à la peau, la sensation est agréable et aérée.

La protection UV est un EPI

La fabrication d'EPI est soumise au règlement européen (UE) n° 2016/425 qui, depuis avril 2018, a abrogé la directive précédente sur les EPI. Un élément nouveau dans ce règlement est une exigence concernant les EPI destinés à protéger la peau, notamment contre les rayonnements UV. Cela signifie que les fabricants et fournisseurs de vêtements de protection anti-UV doivent prouver que les EPI peuvent « absorber ou réfléchir la majeure partie de l'énergie rayonnée dans les longueurs d'onde nocives ». Si les vêtements sont dotés d'une protection spéciale anti-UV, ils sont donc désormais considérés comme étant des EPI



© Kan

et doivent, à ce titre, être en conformité avec les exigences pertinentes du règlement. Si, par exemple, des chemises anti-UV sont utilisées dans la construction routière, elles doivent, en plus, être conçues et contrôlées comme des vêtements de signalisation à haute visibilité, conformément à la norme EN ISO 20471¹.

Les entreprises doivent veiller à n'utiliser que des vêtements de protection munis des certificats appropriés. En Allemagne, ces équipements individuels de protection contre le soleil et la chaleur sont subventionnés par la prime de sécurité et santé au travail de la BG-BAU².

Une normalisation s'avère nécessaire

Pour les vêtements de protection, il existe, au regard du règlement sur les EPI, la norme européenne harmonisée EN ISO 13688³, qui ne contient toutefois aucune exigence quant à la protection contre les UV. Dans le domaine textile, la protection anti-UV est classifiée par les normes EN 13758-2⁴ ou AS/NZS 4399:2017⁵, et un marquage est spécifié.

Les exigences du règlement sur les EPI ne sont toutefois pas reprises systématiquement dans ces deux normes. Il n'existe donc pas de norme spécifique pour la concrétisation des exigences essentielles du règlement sur les EPI concernant la protection de la peau contre le rayonnement UV.

Outre une méthode de mesurage, une telle norme devrait également contenir des exigences concrètes

sur ce que la protection UV des vêtements doit être capable de faire, sans trop restreindre le confort. On pourrait éventuellement s'inspirer pour cela de standards existants, comme la norme australienne AS/NZS 4399:2017 ou le label UV-Standard 801⁶, créé en Europe par différents instituts d'essai. Les comités de normalisation sur les EPI sont maintenant invités à combler cette lacune, ce qui aiderait non seulement les fabricants et les organismes d'essai, mais aussi les utilisateurs. ●

1. Norme EN ISO 20471+A1:2016-11 - Vêtements à haute visibilité - Méthodes d'essai et exigences.
2. Voir : www.bgbau.de/service/angebote/arbeitsschutzpraemien/praemie/individueller-sonnen-und-hitzeschutz.
3. Norme EN ISO 13688:2013-07 - Vêtements de protection. Exigences générales.
4. Norme EN 13758-2+A1:2006-12 - Textiles - Propriétés de protection contre le rayonnement UV solaire. Partie 2 : classification et marquage de l'habillement.
5. Norme AS/NZS 4399:2017 - Sun protective clothing - Evaluation and classification.
6. UV Standard 801 - General and special conditions for the award of the entitlement to mark consumer products with the UV Standard 801 label. International Testing Association for Applied UV Protection, 2019.

KANBrief
KOMMISSION ARBEITSSCHUTZ UND NORMUNG

Cet article est issu du Bulletin d'information KANBrief n° 2/19 (consultable sur : www.kan.de/fr) de la Kommission Arbeitsschutz und Normung (KAN). The English version of this article is accessible at www.kan.de/en